



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION FEMININES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION FEMININES

Réunion du 14/04/2026

Présidence : **M. Lefevre Pascal**

Présents : **MM. Belharrate Mohammed - Garcia Alexandre - Guillamot Mickael - Rubies Régis**

Absents : **Mmes Ferhat Meriem - Bouilly Gladys - MM. Gueddari Malik - Brzozowski Jean - Faure Arthur**

Assiste à la réunion : **M Gadea Robert**, représentant du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 7/04/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE DE L'HÉRAULT FA11 – HÉRAULT SPORT

Le tirage au sort des ½ finale a donné lieu aux résultats suivant :

VIL MAGUELONE 1/M. ARCEAUX 2
CLERMONTAISE 1/ST PARGOIRE FC 1

CHALLENGE MAURICE BALSAN

Le tirage au sort des ½ finale a donné lieu aux résultats suivant :

BALARUC STADE 1/CORNEILHAN LIGNAN 1
MEZE STADE FC 1/VENDARGUES PI 1

COUPE U18F

Le tirage au sort des ½ finale a donné lieu aux résultats suivant :

ASM 34 1 / CANET AS 1
RC GANGES 1 / VENDARGUES PI 1

COUPE U15F

Le tirage au sort des ½ finale a donné lieu aux résultats suivant :

MAUGUIO CARNON US 1/MEZE STADE FC 1
ENT ST CLEMENT MONT 1/VENDARGUES PI 1

PHASE D'ACCESSION REGIONALE 2 F

Informations complémentaires concernant la PAR,

Accession R2F

Ce que dit l'article des règlements généraux de la LFO :

Article 35.2 - Obligations des clubs participant aux championnats régionaux seniors féminins

Les clubs participant aux championnats Régional 1 F. et Régional 2 F. sont dans l'obligation d'engager,

- une équipe en Coupe de France Féminine (pour les seuls clubs évoluant en R1 F.)
- une équipe en Coupe Occitanie Seniors Féminine ;
- au moins une équipe féminine jeune participant à un championnat régional ou départemental, en football libre à 8 ou à 11, jusqu'à son terme ;
- disposer d'une école de football féminin comprenant au moins douze (12) joueuses licenciées de U6 F. à U11 F. A la demande de la Commission, les clubs devront être en mesure de



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d'animation, notamment par la transmission, sous leur responsabilité des feuilles de match des rencontres et/ou plateaux, qu'ils soient organisateurs ou non de la manifestation en question.

Pour un club accédant au championnat Régional 2 F., **par dérogation à l'alinéa précédent**, afin de permettre audit club de se mettre en conformité avec le présent article, ses obligations seront identiques pour la seule saison de l'accession, à celles qui lui étaient imposées la saison précédente dans son championnat départemental.

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 avril.

Le club qui ne répond pas à ces critères ne peut participer à la Phase d'Accession Nationale pour celui évoluant en Régional 1 F., ou accéder à la Régional 1 F. pour celui évoluant en Régional 2 F.

Ce qu'il faut comprendre :

Un club qui monte en **Régional 2 Féminin** bénéficie d'une **saison d'adaptation** : il conserve temporairement les mêmes obligations que dans son ancien championnat départemental.

Le règlement Championnat Senior F Interdistrict à 11 du district de l'Hérault n'impose aucune obligation pour une montée.

Les équipes qualifiées sont :

Poule A Hérault : **ST PARGOIRE FC**

Poule B Hérault : **VILLEVEYRAC US**

Poule Gard : **ALES OL ou SALINDRES FC** (dernier match le 3 mai)

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FEMININES U15

⚽ Poule D2

AS CROIX D'ARGENT 1/CLERMONTAISE 1

Du 4/04/2026

Est reportée au 6/05/2026

(Accord clubs)

FEMININES U13

⚽ Poule B

CASTELNAU CR 1/THONGUE LIBRON FC 2

Du 11/04/2026

Est reportée au 18/04/2026

(Accord footclubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



FORFAITS

M. ARCEAUX 3 (528675)

55249062 – Féminines à 8 D2 (B) du 12/04/2026

Mail le 10/04/2026

Amende : 40 € (forfait notifié X 2 domicile)

ASM 34 1 (561208)

55326343 – U18F du 11/04/2026

Mail le 10/04/2026

Amende : 20 € (forfait notifié)

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Mickaël Guillaumot